



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2019/2020

PROCES-VERBAL N° 28

Réunion du mardi 11 février 2020

Président : M. DENIS

Présents : MM. VESQUES – JEREMIASCH – LAWSON – GODEFROY – LANOIX – DJELLAL

Excusés : MM. MARTIN – ORTUNO

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

PARIS – STADE SUZANNE LENGLEN N°1 – 75 115 04 01

Cette installation était classée en niveau FOOT A11 SYE PROVISOIRE jusqu'au 01/03/2018.

Installations visitées par M. DJELLAL de la C.R.T.I.S. le 05/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 6SYE et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Attestation de capacité
- P.V. CDS
- tests in situ du 17/12/2017
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau 6SYE jusqu'au 11/02/2030.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

PARIS – STADE SUZANNE LENGLEN N°3 – 75 115 04 03

Cette installation n'avait jamais été classée.

Installations visitées par M. DJELLAL de la C.R.T.I.S. le 05/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 6SYE et des documents transmis :

- Plan du terrain

- Attestation de capacité
- P.V. CDS
- tests in situ du 25/10/2019
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau 6SYE jusqu'au 11/02/2030.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

NANTERRE – STADE GABRIEL PERI N°3 – 92 050 01 03

Cette installation est classée en niveau FOOT A11 SYE PROVISOIRE jusqu'au 08/03/2020.

Installations visitées par M. DJELLAL de la C.R.T.I.S. le 16/01/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A11 SYE et des documents transmis :

□

- Plan du terrain
- tests in situ du 16/07/2019
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite

La Commission fait les constatations suivantes :

- Le bloc vestiaires attribué à ce terrain est actuellement en cours de réhabilitation suite à un incendie et n'a pas pu être vu lors de la visite du 16/01/2020 ;
- L'accès au terrain des spectateurs manque de sécurité car ceux-ci passent derrière l'un des 2 buts en l'absence de protection ;

Compte tenu des observations ci-dessus, la Commission propose un classement en niveau FOOT A11 SYE et reste en attente de l'attestation de capacité du terrain.

1.2. Confirmations de niveau de classement

VILLEMOMBLE – STADE CLAUDE RIPPERT – NNI 93 077 02 01

Cette installation était classée en niveau 5SYE jusqu'au 02/07/2018 puis en niveau FOOT A11 SYE provisoire jusqu'au 01/04/2020.

Installations visitées par M. JEREMIASCH de la C.R.T.I.S. le 01/10/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- plan du terrain
- plan des vestiaires
- tests du 25/11/2019
- P.V. C.D.S.
- A.O.P.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement en niveau 5SYE jusqu'au 11/02/2030.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

PARIS – STADE DE LA POTERNE DES PEUPLIERS – NNI 75 113 05 01

Cette installation était classée en niveau 5SYE jusqu'au 14/09/2018.

Installations visitées par M. LANOIX de la C.R.T.I.S. le 28/01/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- plan du terrain
- plan des vestiaires
- tests du 10/10/2017
- P.V. C.D.S.

- Attestation de capacité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement en niveau 5SYE jusqu'au 11/02/2030.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

1.3. Changements de niveau de classement

FLEURY-MEROGIS – STADE AUGUSTE GENTELET N°2 * TERRAIN W. FELDER * – 91 235 01 02

La Commission accuse réception de la demande de classement fédéral pour cette installation.

S'agissant d'un niveau 3, la Commission transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour l'organisation d'une visite par un membre de la commission fédérale.

GARGES-LES-GONESSE – STADE PIERRE DE COUBERTIN 1 – NNI 95 268 01 01

Cette installation était classée en niveau 4 jusqu'au 30/06/2018 puis en niveau FOOT A11 SYE provisoire jusqu'au 07/04/2019.

Installations visitées par M. JEREMIASCH de la C.R.T.I.S. le 20/03/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 4 SYE et des documents transmis :

- plan du terrain
- plan des vestiaires
- tests du 28/12/2018
- P.V. C.D.S.
- A.O.P.
- Rapport de visite

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau 4SYE jusqu'au 11/02/2030.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairages régionaux (EFOOT A11 et E5)

NANTERRE – STADE GABRIEL PERI N°3 – 92 050 01 03

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 21/01/2020.

Mesures relevées le 21/01/2020 par M. DJELLAL de la C.R.T.I.S..

Total des points : 4897 lux.

Eclairement moyen : 196 lux.

Facteur d'uniformité : 0,20.

Rapport E min/E max : 0,13.

Au regard des documents transmis, la C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFOOT A11 jusqu'au 11/02/2022.

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX – STADE DE LA COULDRE N°3 – 78 423 01 03

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 05/02/2020.

Mesures relevées le 05/02/2020 par M. VESQUES de la C.R.T.I.S..

Total des points : 5065 lux.

Eclairage moyen : 203 lux.
Facteur d'uniformité : 0,82.
Rapport E min/E max : 0,63.

Au regard des documents transmis, la C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 11/02/2022.

2.2 – Eclairage fédéral (E4 – E3 – E2 –E1)

MANTES-LA-VILLE – STADE AIME BERGÉAL – NNI 78 362 01 01

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 16/09/2019.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 31/01/2020 suite aux travaux effectués sur cet éclairage.

Mesures relevées le 10/02/2020 par M. DENIS de la C.R.T.I.S..

Total des points : 14294 lux.

Eclairage moyen : 572 lux.

Facteur d'uniformité : 0,80.

Rapport E min/E max : 0,59.

Au regard des documents transmis, la C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 11/02/2021.

2.3 – Avis Préalables Terrain et Eclairage

3. RENDEZ-VOUS VISITES TERRAINS ET CONTROLES ECLAIRAGE

SAINT-GRATIEN – STADE MICHEL HIDALGO – NNI 95 555 01 01

Suite à un entretien téléphonique avec M. HAMON, Responsable du Service des Sports, un rendez-vous a été pris pour le mercredi 26 février 2020 à 21 h 00 sur place afin de contrôler l'éclairage du terrain susnommé dans le cadre d'une confirmation de classement. La C.R.T.I.S. remercie la SIVOME de bien vouloir marquer les 25 points de contrôle. Les imprimés seront fournis par M. JEREMIASCH qui représentera la C.R.T.I.S..

Communication de la présente information est faite à la SIVOM (2 Bd de l'Entente – 95 210 ST GRATIEN), au club et au District du VAL D'OISE.

CHAMPIGNY-SUR-MARNE – STADE CHARLES SOLIGNAT 1 ET 2 – NNI 94 017 05 01 ET 02

Suite à un entretien téléphonique avec M. GRUNENBERGER, Responsable du Service des Installations Sportives de la Mairie de CHAMPIGNY SUR MARNE, un rendez-vous a été pris pour le mercredi 19 février à 9 h 30 sur place, afin de contrôler les installations des terrains susnommés dans le cadre d'un classement initial (synthétique). M. GODEFROY représentera la C.R.T.I.S. Communication de la présente information sera faite à M. GRUNENBERGER de la Mairie de CHAMPIGNY SUR MARNE, au club et au District du VAL DE MARNE.

VILLENEUVE-LA-GARENNE – STADE PHILIPPE CATTIAU N° 1 – NNI 92 078 02 01

Suite à un entretien téléphonique avec M. MANCEAU, Responsable du Service des Installations Sportives de la Mairie de VILLENEUVE LA GARENNE, un rendez-vous a été pris pour le jeudi 13 février 2020 à 9 h 30 sur place, afin de contrôler les installations des terrains susnommés dans le cadre d'un classement initial (synthétique). M. DJELLAL représentera la C.R.T.I.S..

Communication de la présente information sera faite à M. MANCEAU, au club et au District des HAUTS DE SEINE.

4. DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.

5. PROCES-VERBAUX C.D.T.I.S.